

CGV FORMATION

Définitions

Les termes dont la première lettre est en majuscule dans les présentes ont la signification suivante, qu'ils soient au singulier ou au pluriel :

Stagiaire : désigne nominativement la personne physique bénéficiaire de la Formation.

CGV : désigne les présentes conditions générales de vente applicables aux prestations de Formation.

Contrat : désigne l'Offre signée ainsi que les présentes CGV. La signature du Contrat manifeste l'engagement ferme du Client de bénéficier des Formations qui sont dispensées par l'Organisme de formation ou d'éventuels sous-traitant conformément à ce qui est indiqué dans l'Offre.

Contenu(s): désigne tout élément, donnée, application, logiciel, interface, base de données, œuvre ou composante de toute nature et de tout genre tel que notamment les textes, visuels, images, sons, vidéos, photos, illustrations, dessins, icônes, créations informatiques ou infographiques, animations audio et/ou vidéo accessible par le Stagiaire au cours des Formations.

Client : désigne la personne morale (société publique ou privée) ou la personne physique signataire du Contrat.

Formation : désigne l'ensemble des formations dispensées par l'Organisme de Formation. L'Organisme de formation en dispense deux types :

- Les Formations En Présentiel (FEP) basées sur la rencontre en un même lieu entre les Stagiaires et le formateur. Les FEP, dispensées par un ou plusieurs formateurs peuvent être collectives ou individuelles.
- Les Formations A Distance (FAD) délivrées aux Stagiaires uniquement à distance par internet via des contenus de formation et/ou des classes virtuelles mis à disposition sur la Plateforme.

Offre : désigne la proposition écrite de Formations transmise par l'Organisme de formation au Client conformément aux besoins exprimés par ce dernier.

Organisme de formation : désigne la société SAVOYE enregistrée en tant qu'organisme de formation sous le numéro de déclaration d'activité 27210413121, ainsi que ses éventuels sous-traitants dûment habilités et autorisés en raison de leurs fonctions et qualités.

Partie(s): désigne le Client et l'Organisme de formation individuellement ou collectivement.

Plateforme : désigne le site internet https://ascentine.eu.crossknowledge.com fournissant des services de classe virtuelle et d'e-learning. La plateforme est proposée à distance, via une connexion Internet, et hébergée par Amazon Web Service, Inc. et maintenue par la société CrossKnowledge. Son utilisation par les Stagiaires requiert au préalable l'acceptation distincte et sans réserve des conditions générales d'utilisation propres à la Plateforme.

ARTICLE 1 : Objet

Les présentes CGV déterminent les conditions applicables aux Formations dispensées par l'Organisme de formation pour le compte du Client. Tout Contrat conclu dans les conditions de l'article 3 auprès de l'Organisme de formation implique l'acception sans réserve par le Client des présentes CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par les Stagiaires. Ces derniers sont placés sous l'entière autorité et responsabilité du Client. Le Client reconnaît également que, préalablement à la formation du Contrat,



il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'Organisme de Formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre à ses besoins. Les CGV sont susceptibles d'être mises à jour à tout moment. Les CGV applicables au Client sont celles en vigueur le jour de la signature du Contrat.

ARTICLE 2: Catalogue de Formation

Les Formations proposées par l'Organisme de Formation sont prévisionnelles. S'il le juge nécessaire, l'Organisme de formation pourra modifier, le contenu des Formations ou le profil des intervenants suivant la dynamique de groupe, le niveau des participants ou selon les besoins recueillis auprès du Client. Le contenu des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

A titre de Prérequis, l'Organisme de formation spécifie dans son catalogue de formation les connaissances initiales requises pour suivre chacune d'elles dans des conditions optimales. Il appartient au Client de s'assurer que tout Stagiaire inscrit à une Formation satisfait aux prérequis spécifiés sur la Formation correspondante. L'Organisme de formation ne peut en conséquence être tenu pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la Formation suivie et le niveau initial des participants.

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

ARTICLE 3: Conclusion du Contrat

A l'aide du catalogue de formation mis à disposition du Client, ce dernier exprime son besoin à l'Organisme de formation qui éditera une Offre par écrit. La durée de validité de l'Offre est indiquée dans l'Offre. Au-delà de cette période de validité, l'Organisme de formation est en droit de refuser la demande du Client ou d'en modifier les conditions.

L'Organisme de formation n'est considéré comme lié vis-à-vis du Client qu'à compter de la signature de l'Offre et des CGV par le Client, le tout formant le Contrat.

L'Offre doit mentionner expressément et précisément l'identité du Client, l'identité du bénéficiaire de la Formation (si différent du Client), la référence de la Formation (libellé, date(s), lieu de la formation, modalités), le prix, l'adresse à laquelle doivent être envoyés les documents de la Formation ainsi que l'adresse de facturation.

Toute modification ultérieure de l'Offre ne sera effective qu'après signature, par les deux Parties, d'un avenant écrit.

ARTICLE 4: Prix & Conditions de facturation

Le prix et les modalités de paiement sont indiqués dans l'Offre, en euros et hors taxes. Les prix doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur. μ

Toutes fournitures nécessaires à l'accomplissement et le suivi des Formations (notamment stylos, papiers...) restent à la charge du Client. Le Client s'engage également à mettre à disposition des Stagiaires ainsi que de l'Organisme de Formation une connexion internet.

Sauf stipulation expresse contraire, l'ensemble des frais de déplacements (frais de visa, déplacement, hébergement, restauration) de l'Organisme de formation, de ses éventuels sous-traitant, du Client, des Stagiaires ou de toute autre personne, seront pris en charge par le Client conformément à l'Offre.

Pour les FEP, les factures seront établies et adressées au Client à la fin de la FEP. Pour les FAD, les factures seront établies et adressées au Client à compter de la signature du Contrat.



Sauf disposition contraire fixée dans l'Offre, le délai de paiement est fixé à trente (30) jours date d'émission de la facture. Le règlement des factures devra être effectué par virement bancaire.

Les paiements doivent s'effectuer sans déduction ni escompte d'aucune sorte.

Toute plainte ou réclamation du Client ne peut en aucun cas avoir pour effet de différer ou suspendre les paiements.

Toute Formation commencée reste due dans sa totalité y compris en cas de réalisation partielle. En cas financement par un opérateur de compétence, les sommes facturées au titre de la Formation restent acquises par l'Organisme de Formation et ne sont plus dues à ce dernier au titre du paiement des coûts pédagogiques (BFP) mais au titre de dommages et intérêts.

Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit, et dès le premier jour de retard :

- à l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la Banque centrale européenne majoré de dix (10) points de pourcentage,
- à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement du montant fixé par le décret d'application en vigueur (soit quarante (40) euros à la date des présentes),
- lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, à une indemnisation complémentaire, sur justification, et ce sans préjudice des dommages et intérêts auxquels l'Organisme de formation peut prétendre.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte.

En cas de prise en charge par un organisme tiers (opérateur de compétences) il appartient au Client :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande;
- de l'indiquer explicitement à l'Organisme de Formation avant l'émission de toute Offre ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'opérateur de compétences qu'il aura désigné.

Si l'opérateur de compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client selon les modalités indiquées dans l'Offre.

En cas de retard de paiement ou de non-paiement par l'opérateur de compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la Formation et sera facturé, sans délai, de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.

ARTICLE 5: Modification ou annulation

5.1 : De la part de l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, de problème technique ou logistique et d'en informer le Client au plus tard sept (7) jours calendaires avant la date de la Formation. L'Organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à un nouveau Contrat.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

L'Organisme de formation peut être contraint d'annuler une Formation en cas de force majeure, tel que défini à l'article 11, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais.



5.2 : De la part du Client

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une FEP, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation plus de quinze (15) jours calendaires avant la date de la Formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client entre le huitième jour et le quinzième jour calendaires précédant la date de début de la Formation, l'Organisme de formation facturera au Client cinquante (50) % du prix de la Formation au titre de la réservation du planning ainsi que de la préparation de la formation.

En cas d'annulation de sa participation par le Client moins de sept (7) jours calendaires avant la date de la Formation, l'Organisme de formation facturera au Client cent (100) % du prix de la Formation ainsi que de toutes les sommes engagées par SAVOYE (notamment et sans que cette liste ne soit exhaustive : frais d'annulation de voyage (location de voiture, train, hôtel...), jour(s) de préparation de la Formation...) avant le début de la Formation et pour les besoins de celle-ci.

En cas d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée à la FEP pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client reste redevable de l'intégralité du montant de sa Formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il reste redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

ARTICLE 6 : Conditions d'utilisation de la Plateforme

Si le Client a souscrit à des FAD, l'Organisme de formation met à la disposition des Stagiaires la Plateforme dont l'accès est subordonné à l'acceptation sans réserve des conditions générales d'utilisation de la Plateforme.

ARTICLE 7 : Protection des données à caractère personnel

7.1 : Respect du droit applicable en la matière

L'Organisme de formation s'engage à respecter le droit applicable en France relatif à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, i.e. la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée par la loi du 20 juin 2018 et complétée par son décret d'application du 1er août 2018, ainsi qu'au Règlement n°2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

7.2. : Sécurité et confidentialité du traitement

L'Organisme de formation, ainsi que son personnel prend toute mesure nécessaire pour préserver et faire respecter l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel des Stagiaires dans le cadre de la fourniture de la Plateforme et de l'exécution des Formations, et notamment à ne rendre accessibles et consultables les données à caractère personnel qu'aux seuls personnels l'Organisme de formation.

L'Organisme de formation s'engage à implémenter tout dispositif de sécurité conforme aux normes en vigueur, permettant d'assurer la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel contre les risques d'intrusion, de fuite, de détournement ou de corruption.



ARTICLE 8 : Propriété intellectuelle

8.1 : Généralités

L'Organisme de formation et ses sous-traitants sont les seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des Formations qu'ils proposent au Client. Tous les Contenus, informations et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), utilisés dans le cadre des Formations, appartiennent à titre exclusif à l'Organisme de formation et ses sous-traitants éventuels.

Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'Organisme de Formation. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en utilisant, cédant, communiquant, transformant, exploitant, transmettant, reproduisant tout ou partie des Contenus et ou tout autre document obtenu au titre du Contrat.

8.2 : FAD

Toutes les règles relatives aux droits de propriété intellectuelle afférents aux FAD dispensées sur la Plateforme sont prévues par les conditions générales d'utilisation de la Plateforme. Toute utilisation de la Plateforme autre que celle autorisée par les CGU est interdite.

Le Client reconnait que les FAD peuvent faire l'objet d'un enregistrement (sonore et/ou visuel) et d'une diffusion ultérieure sur la Plateforme. L'Organisme de formation s'engage à informer les Stagiaires avant le début de chaque FAD de cet enregistrement. Les Parties reconnaissent que les Stagiaires, en participant à la FAD donne leur consentement tacitement. Tout refus du Stagiaire à être enregistré doit se manifester par la déconnexion de la FAD.

ARTICLE 9 : Responsabilité

Quelle que soit la Formation en cause et en toute hypothèse, la responsabilité contractuelle de l'Organisme de formation ne peut être engagée que si le préjudice subi découle directement d'une faute grave imputable à l'Organisme de Formation. Le Client et ses assureurs renoncent expressément à demander réparation des préjudices indirects et/ou immatériels tels que perte de profit ou manque à gagner, perte d'exploitation, pertes d'information, perte de données, de fichiers, atteinte à l'image de marque.

Toutes causes confondues, la responsabilité de l'Organisme de formation au titre du Contrat ne peut en aucun cas excéder vingt (20) % du montant des paiements effectués par le Client au titre du Contrat.

Le Client ne pourra intenter aucune action, quelle qu'en soit la nature ou le fondement, un (1) an après la survenance de son fait générateur.

L'Organisme de formation ne peut être responsable de toute conséquence d'un élément caractéristique de la force majeure telle qu'elle est définie à l'article 11 des présentes CGV ou du fait d'actes ou d'omissions émanant du Client ou d'un tiers au Contrat.

ARTICLE 10: Confidentialité

Chacune des Parties s'engage réciproquement à garder confidentiels les Contenus et toute autre informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (financières, techniques, commerciaux, ...), auxquels elles pourraient avoir eu accès dans le cadre des Formations ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Contrat.



L'Organisme de formation s'engage à ne pas transmettre à des tiers autres que ses sous-traitants et sociétés affiliées les informations communiquées par le Client dans le cadre des Formations (y compris les informations concernant les Stagiaires), sans l'autorisation préalable écrite du Client.

ARTICLE 11: Force Majeure

L'Organisme de formation ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Outre les cas habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, sont notamment considérés comme des cas de force majeure: la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'Organisme de Formation, les catastrophes naturelles, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'Organisme de Formation.

ARTICLE 12: Divers

Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle ou inapplicable, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité des présentes CGV.

Le fait pour l'une ou l'autre des Parties de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter totalement ou partiellement les Formations.

Le Client autorise expressément l'Organisme de formation à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial, les marques et/ou le logo du Client, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but strictement marketing et/ou publicitaire.

Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

Les CGV sont régies par la loi française à l'exclusion des dispositions de la Convention de Vienne.

Tout différend né de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV pour quelque cause que ce soit devra faire l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre les Parties. A défaut, tout différend entre les Parties né de la formation, l'interprétation, l'exécution, la cessation ou la résiliation des CGV sera porté devant les juridictions compétentes de Dijon.